

L'avenir de la production laitière française entre stagnation et rebond ?

Jean-Paul JAMET,

Membre émérite de l'Académie d'Agriculture de France.

La suppression des quotas laitiers en avril 2015 a poussé les principaux pays laitiers à augmenter leur production à l'exception de la France dont la collecte a reculé au niveau de 2012 entraînant une détérioration de notre commerce extérieur. L'amont de la filière subit une stagnation du prix du lait en plaine. Le taux de remplacement des départs par des installations s'élève à 50%. Il pose la question de l'attractivité du métier d'éleveur laitier. Néanmoins, les modes de gestion continuent de se diversifier et de s'adapter aux évolutions, laissant espérer que si la filière se mobilise, elle pourra sortir de la stagnation. De nombreux défis sont à relever.

ABSTRACT

Given the planned abolition of milk quotas in 2015, the french dairy sector through a crucial period in his history. The increasing competition with neighbouring countries doubt on french players to prepare effectively the future. France has significantly improve his trade balance by the development of export cheese and milk infant formula, but imports from EU contries are increasing. The competitiveness of french dairy farms must be better especially on farm income. The challenges are on jobs'organisation on farm, generation renewal and transformation of farm setting-up.

Dans cet article, nous avons pris le parti de dégager les tendances lourdes d'évolution du secteur laitier français et européen ces dix dernières années pour identifier les enjeux permettant un rebond de la filière laitière française.

La fin du régime des quotas laitiers, le 1er avril 2015 s'est traduit par un simple maintien de la collecte laitière française alors qu'elle augmentait de 8,2 % pour l'Union à 28 entre 2014 et 2020 et nettement plus chez les principaux pays producteurs de lait.

En France, le choix de quotas non marchands établis sur une base historique, liés à la terre et administrés à l'échelle départementale jusqu'en 2010 pour des raisons d'aménagement du territoire a limité de fait les transferts entre exploitations et entre zones de production. Dans les zones à forte orientation laitière (le massif armoricain notamment) où la concurrence pour le quota disponible était importante, les prélèvements sur les transferts fonciers ont constitué un frein à l'agrandissement des exploitations. Restrictive en matière de transferts, la gestion française l'était aussi sur les volumes de lait puisque les dépassements individuels étaient sanctionnés même en l'absence de dépassement national. Devant ces contraintes, un certain nombre d'exploitations laitières de l'ouest se sont diversifiées en accordant une place plus importante aux viandes et aux grandes cultures (plus souvent que leurs voisines des grands bassins laitiers européens). Cette tendance est quasi structurelle en France depuis la modernisation de l'agriculture avec un abandon de la production laitière dès que la surface de l'exploitation permet d'envisager une réorientation.

Au régime des quotas, a succédé un système de contractualisation entre les producteurs et leur laiterie permettant une autre forme de maîtrise de la production. Celle-ci a fait l'objet d'une forme de consensus par crainte des effets négatifs d'une surproduction.

Ce compromis a reçu l'adhésion tant des producteurs que des transformateurs voire même de la grande distribution pour laquelle les produits laitiers sont stratégiques car ils entraînent une visite régulière des consommateurs dans leurs magasins.

Les contrats qui fixent entre les opérateurs les volumes à livrer, ont contribué à limiter le développement de la production. FranceAgriMer remarque d'ailleurs qu'au-delà du repli des volumes, on constate également une réduction de la collecte en matière sèche utile et donc une réduction des volumes de matière effectivement disponibles pour la fabrication de produits laitiers. Le décrochage des fabrications est notable à partir de 2015, ce qui a entraîné un impact direct sur la capacité d'exportation de la France.

La levée des contraintes liées à la maîtrise de la production a vu la production laitière, déjà localisée dans les zones les plus favorables, se concentrer encore plus géographiquement. Ce mouvement s'est aussi traduit par une forte concentration par exploitation et/ou par point de collecte (dans le cas de regroupements). En plaine on observe une nette disparition des petites exploitations (seules les exploitations produisant plus 400 000 litres de lait progressent en nombre). La concentration du cheptel voit les troupeaux comptant entre 25 et 50 vaches représenter aujourd'hui moins de 20% du troupeau alors qu'ils totalisaient la moitié des vaches laitières en 2015. En 2018 plus de la moitié des vaches laitières appartiennent à des troupeaux de plus de 75 têtes (seulement 15% du cheptel en 2005). Cette dynamique continue : fin 2018, on dénombre 8400 exploitations de plus de 100 vaches, regroupant 31% du troupeau laitier français.

Il ne faut pas par ailleurs oublier que les spécificités du secteur laitier français sont nombreuses du fait de la diversité des territoires laitiers : environ 15% de la production nationale bénéficie d'une différenciation d'origine : 10% de la collecte sont transformés sous AOP ou IGP, 3% relèvent de l'agriculture bio et quelques pourcents mettent en avant leur origine de montagne ou fermière spécifique essentiellement en direction du consommateur métropolitain.

LA FRANCE N'A PAS PROFITE DE LA LIBERALISATION DU SECTEUR LAITIER

En 2020 la collecte laitière française s'élève à 24,65 Millions de tonnes et retrouve le niveau atteint en 2012 (24,2 MT). En 2014 notre collecte était de 25,3 MT, ce qui correspond à un recul de 0,65 MT sur 6 ans.

La collecte de l'UE à 28 au contraire se développe et passe de 148,4 millions de tonnes en 2014 à 160,6 millions de tonnes en 2020 (estimation eurostat) soit une augmentation de 12,2 MT. Celle-ci a profité particulièrement à 9 pays de l'UE :

Collecte laitière dans l'ordre d'une progression décroissante en valeur absolue de la croissance de la collecte, entre 2014 et 2020 :

	2014	2020	
Irlande	5,8MT	8,5MT	+ 2,7 MT
Pologne	10,6 MT	12,4 MT	+ 1,8 MT
Italie	11 MT	12,6 MT	+ 1,6 MT
Pays-Bas	12,5 MT	13,95	+ 1,45 MT
Allemagne	31,4 MT	32,6 MT	+ 1,2 MT
Belgique	3,7 MT	4,3 MT	+ 0,6 MT
Royaume Uni	14,8 MT	15,4 MT	+ 0,7 MT
Danemark	5,1 MT	5,65 MT	+ 0,55 MT

En 2010, trois pays étaient encore plus contraints ; l'Espagne avec une collecte de 5,9 MT, l'Italie avec 10,6 MT et la Pologne avec 9 MT seulement.

Le recul des livraisons françaises de lait a eu comme conséquence essentiellement une augmentation de nos importations de produits laitiers, au profit de nos concurrents intracommunautaires, notamment l'Irlande et les Pays-Bas.

En 2019, les exportations de la France en produits laitiers, toutes espèces confondues (97% du lait collecté provient des vaches) représentent 9,3 millions de tonnes équivalent lait-Teql-, soit 37% de la collecte nationale (proportion stable qui a été de l'ordre de 40% notamment en 2014 et 2015). Exprimées en valeur, les exportations de produits laitiers atteignent 7,1 milliards d'euros en 2019 contre en moyenne annuelle 6,8 milliards d'euros pour la période 2015/2018 et 6,4 milliards d'euros sur la période 2010/2014. En 2019, les deux tiers de nos exportations sont destinées aux états membres de l'UE (donnée historiquement stable) pour une valeur de 4,1 milliards d'euros. A noter toutefois que nous avons perdu des parts de marché sur l'Espagne et l'Italie, qui ont eu l'opportunité de combler le manque de production résultant de la répartition des quotas communautaires. Par contre, nous exportons maintenant pour 3 milliards d'euros sur les pays tiers avec un acheteur dominant la Chine (731 millions d'euros d'achats en 2019).

La stagnation de la collecte française a impacté notre solde commercial extérieur

La nouveauté, caractéristique de notre perte de compétitivité et d'une faible capacité à répondre à la demande de produits standards de base, est la hausse continue de nos importations en provenance quasi exclusive de l'UE, aboutissant à une sérieuse dégradation de notre solde commerciale intra-européen depuis 2012.

Nos importations sont passées de 4,6 millions de Teql en moyenne annuelle sur la période 2000/2009 à 6,7 millions de Teql en 2019 soit 29% de la consommation nationale. En valeur, elles atteignent 4,06 milliards d'euros contre 3,3 milliards en 2014.

Tant et si bien que le solde de nos échanges avec nos partenaires européens se détériore. Pour passer de 1,8 milliards d'euros en 2008, puis 1,7 milliards en 2012 à 0,4 milliard d'euros en 2019 principalement à cause de la hausse de nos importations au sein de l'UE qui se sont élevées à 3,97 milliards d'euros en 2019 contre 3,18 milliards d'euros en 2014. Ainsi notre excédent commercial provient maintenant principalement des pays tiers (pour 85% en 2019).

Nos performances à l'exportation en termes de parts de marché mondial au cours des dix dernières années sont préoccupantes : en 2009 nous contribuons pour 16% aux échanges mondiaux de produits laitiers devant les Pays bas (15,5%) l'Allemagne (14%) et la Nouvelle Zélande (13%). En 2010 nous chutons à 11% pour ne représenter en 2018 que 8,5% du marché mondial alors que la Nouvelle Zélande arrive en tête avec 13% devant les Pays -Bas et l'Allemagne, chacun à 12%.

MALGRE NOTRE SAVOIR FAIRE NOUS NE PRODUISONS PAS POUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ.

Une photographie de nos échanges de produits laitiers et de leur destination ou de leur origine, selon qu'il s'agisse de nos exportations ou de nos importations, en mentionnant pour chaque catégorie nos principaux concurrents permettra de mettre en évidence nos forces et nos faiblesses.

D'après le CNIEL en 2019, nos exportations en valeur s'élevaient à 7300 millions d'euros dont 3127 millions pour les fromages (majoritairement vers l'UE pour 2388 millions), 507 millions d'euros pour beurres et autres pâtes à tartiner (à égalité vers UE ET pays tiers), 1766 millions d'euros pour les laits secs (dont 938 millions pour les laits infantiles principalement sur les pays tiers (761 millions) et 315 millions d'euros

Les yaourts et autres laits fermentés comptent pour 420 millions d'euros. Les laits pour les crèmes liquides ne s'exportent que pour 312 millions d'euros, principalement vers l'Italie, la Belgique et l'Allemagne. Les laits aromatisés s'élèvent à 75 millions d'euros. Les poudres de lactosérum comptent pour 357 millions d'euros (235 millions d'euros vers les pays tiers) et les caséines et caséinâtes pour 206 millions d'euros.

Pour les importations qui proviennent à 98% de l'Union Européenne il faut noter la part croissante prise par les fromages qui s'élève à 1723 millions d'Euros. Cette augmentation continue depuis 20 ans (680 millions d'euros en 2000) démontre qu'il ne suffit pas toujours d'avoir une grande diversité de produits (1200 dénominations) et des démarcations de qualité bien identifiées pour limiter les importations. La notion de montée en gamme ne correspond pas toujours à la réalité de nos marchés. En 2019 l'Italie est devenue notre premier fournisseur en nous vendant pour 510 millions d'euros de fromages importés (du fait d'une offre typique et des arbitrages du groupe Lactalis très présent en Italie), les Pays Bas sont notre deuxième fournisseur avec 370 millions d'euros (Edam et gouda sous toutes les formes et tous les prix) et l'Allemagne le troisième avec 300 millions d'euros (gouda et emmental basique pour le rapé et utilisés comme fromages ingrédients par la RHF et les IAA). Qu'il s'agisse de l'Allemagne ou des Pays – Bas, ces pays ont des usines de grande capacité capable de fournir des fromages standards à des prix très compétitifs.

Nous importons aussi pour 953 millions de beurre, butteroil et pâtes à tartiner laitières. La France ne peut répondre à ses propres besoins en beurre et ce, d'autant que la collecte laitière s'est érodée. Presque 80% des besoins proviennent de trois pays : les Pays –Bas pour 40% de la MSU, la Belgique pour 28% et l'Allemagne pour 9%. Nous importons pour 355 M Euros de crème principalement depuis la Belgique, l'Italie et l'Espagne. Nous importons pour 357 M Euros de produits secs en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas (24% de la MSU chacun) et de la Belgique (16,5% de la MSU).

L'étude sur la compétitivité de la filière laitière FranceAgriMer en 2019 soulignait la force du maillon de la transformation qui bénéficie d'une R&D pointue, capable de fabriquer toutes les gammes de produits laitiers qu'il s'agisse des produits frais, des fromages, des poudres de lait, des préparations pour laits infantiles ou des ingrédients laitiers. Nos groupes industriels ont une implantation internationale et exportent vers de nombreux pays sur tous les continents. L'optimisation de la gestion de ces groupes les conduit à investir plus à l'étranger que sur le territoire national. Ce n'est pas toujours par choix quand les protections douanières de certains pays méditerranéens les obligent par exemple à délocaliser leurs fabrications de fromages fondus. Il arrive aussi que leur implantation large fasse concurrence aux produits français vers ces débouchés ou facilite les importations de produits typiques vers le marché français. Nous avons préféré la diversité fromagère plutôt que des grandes usines pour des produits standards qui rappellent le, sont l'apanage de nos voisins allemands et hollandais. Ces considérations ne s'appliquent qu'aux entreprises tournées vers l'extérieur, avec une certaine faiblesse pour les deux groupes coopératifs les plus importants qui n'ont pas la même réussite que leurs homologues de l'Europe du Nord. Si la collecte laitière française se développait à nouveau force est de constater que nous sommes peu présents dans un certain nombre de pays en croissance économique et démographique : Asie du sud-est hors Chine, Amérique andine ou Afrique subsaharienne.

CONSOLIDER LA DYNAMIQUE DES ELEVAGES LAITIERS. RELEVER LE DEFILÉ DE L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER.

L'avenir de la production laitière en France se joue au niveau de l'amont de la filière et de son attractivité non seulement en matière de revenu mais de possibilités d'installation, de qualité de vie du fait de la contrainte d'astreinte et de surveillance du troupeau spécifique à la production laitière et de l'organisation des exploitations au niveau de la main d'œuvre et de la souplesse des dispositifs juridiques dans la transmission des formes sociétaires et leur ouverture à de nouveaux membres. Il existe de nombreuses incertitudes notamment au plan du renouvellement des générations mais aussi des signes d'évolution et d'adaptation qui démontrent que rien n'est joué.

Christophe Perrot le rappelait en 2019 : pas une région n'échappera à la concentration accélérée de la production laitière d'ici 2030. Elle se traduira dans certaines d'entre elles par une augmentation globale de la collecte de lait et dans d'autres comme le sud-ouest, par des abandons de la production. Les systèmes d'élevage conserveront une grande hétérogénéité entre les régions. Cette diversité demeurera une des caractéristiques notables de la filière française par rapport à ses voisins européens. Mieux équipées, les 40 000 fermes en activité en 2030 seront conduites par 2 UTA en moyenne. La restructuration entraînera le redéploiement d'un million de vaches laitières qu'il faudra loger dans des bâtiments plus grands.

MIEUX RÉMUNÉRER LES PRODUCTEURS LAITIERS.

Globalement, en moyenne les éleveurs français n'ont ni le prix du lait élevé des Néerlandais ou des Danois ni le faible coût de production des Irlandais comme le montre le tableau suivant de la répartition du RCAI (Résultat courant avant impôts) par actif non salarié dans six pays européens d'après l'IDELE :

	2007/2012	2013/2017
Pologne	7200	8600
France	20960	20910
Allemagne	27370	32790
Pays-Bas	33460	40310
Danemark	-9030	49190
Irlande	35185	51245

Ces différences s'expliquent par des taux d'utilisation des matières utiles plus élevés, des primes pour le lait biologique au Danemark, ou pour le lait de pâturage (Pays-Bas), des économies d'agglomérations maximales aux Pays-Bas, le savoir-faire commercial et l'efficacité des coopératives FrieslandCampina et Arla expliquent ces différences de prix payés aux producteurs. En France, les bénéfices de la Loi EGALIM s'estompent devant la reprise de la guerre des prix et des politiques de livraison aux consommateurs entre les grands distributeurs. Le partage de la valeur n'est efficace que pour les AOP fromagères de l'Est. La négociation interprofessionnelle attache trop d'importance à un calcul beurre-poudre à l'avantage des transformateurs. La pratique du double prix par certains opérateurs est injuste et brime les producteurs en croissance qui seront les forces de demain.

Trois indicateurs de l'IDELE : prix du lait payé, point mort qui correspond aux charges sans rémunération de l'exploitant, prix de revient complet avec 2 SMIC par UTA non salariée :

Tableau du prix du lait payé, le point mort, le prix de revient incluant 2 SMIC /UTAF en EUROS/tonne. Moyennes des données du RICA 2013/2016 par IDELE.

	Prix payé	Point mort	Prix de revient (2 SMIC /UTAF)
Irlande	321	180	279
All du nord	327	275	324
Danemark	368	330	324
Ouest France	339	250	384
Pays - Bas	389	310	388

L'Irlande est de loin la zone européenne la plus compétitive sur les prix mais aussi la plus rentable. L'Allemagne du nord est très compétitive sur les prix à la production, mais la compétitivité est jugée décevante au regard de la taille moyenne des troupeaux (104 VL). L'équilibre de nombreuses exploitations danoises est précaire, de nombreuses faillites ont eu lieu en 2015/2016 et un tiers des exploitations n'ont pas retrouvé leur autonomie financière et décisionnelle et dépendent de la solidarité mutualiste. Les Pays Bas doivent confirmer leur rentabilité. La France de l'ouest n'est pas très compétitive sur les prix et pas très rentable en moyenne, puisqu'elle ne peut rémunérer l'UTAF que pour 1,3 SMIC. Les éleveurs de l'ouest sont presque tous des polyculteurs-éleveurs qui cultivent, récoltent et distribuent mécaniquement des fourrages qui assurent une plus forte proportion de l'alimentation des animaux qu'aux Pays-Bas, au Danemark ou en Allemagne. La question de l'optimisation de cette autonomie alimentaire est posée ; des solutions sont envisageables.

OPTIMISATION DE L'AFOURAGEMENT DU TROUPEAU LAITIER POUR AMÉLIORER LE REVENU DES EXPLOITANTS.

Les exploitations de l'ouest de la France ne produisent que 7500 kg de lait par hectare de SFP et sont économes en concentrés. Comme il s'agit plus de fourrages récoltés et stockés (contrairement à l'Irlande avec ses 8500kg de lait par hectare), le coût alimentaire total des systèmes français est le plus élevé. Les achats d'aliments sont faibles mais les charges de mécanisation par tonne de lait sont 40 à 50 % plus fortes qu'ailleurs voire 2,5 fois plus qu'en Irlande. Cela entraîne un coût supplémentaire de 30 euros par tonne mais surtout un surcroît de travail.

Deux types de réponses sont possibles :

- soit la mise en avant de l'autonomie fourragère avec ses aménités positives (meilleure qualité nutritionnelle quant au profil lipidique, fonctionnement agronomique équilibré et ancrage local) conduisant à une meilleure rémunération du lait, et en espérant que la contrainte climatique ne pèsera trop sur la pousse de l'herbe.

- soit l'externalisation des chantiers autour de la culture et de la récolte des fourrages par le recours à des tiers notamment des entreprises de travaux agricoles afin que l'éleveur se concentre sur son cœur de métier ou encore en instaurant de nouvelles relations entre exploitants des cultures végétales et éleveurs. Le champ de ces innovations maintes fois évoquées est immense mais reste pour l'instant en grande partie virtuel.

Il faut noter que l'apparition de matériels de travaux de plus en plus spécialisé et coûteux entraînent un recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance par des entreprises tiers quelle que soit la dimension de l'exploitation. Ces opérations ne renvoient pas nécessairement à un déficit de main d'œuvre mais d'abord à des choix d'investissement et d'organisation du travail sur l'exploitation pour se concentrer sur le cœur de métier et les priorités stratégiques pour le maintien de l'exploitation.

LE DEFI DU RENOUVELLEMENT DES ACTIFS DANS LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

Le secteur bovin laitier est le premier secteur agricole pourvoyeur d'emplois non-salariés. En incluant toutes les exploitations laitières, c'est le secteur qui compte le plus d'installations par an : 2100 en 2018 hors transferts entre époux (données MSA). Ce nombre d'installations est néanmoins plus deux fois plus faible que le nombre des départs du fait de l'importance des classes partantes. Ce taux de remplacement est le plus bas de tous les secteurs de l'agriculture française et souligne l'enjeu démographique pour la filière laitière. Ainsi le taux de remplacement des actifs sur la période 2011/2017 se situe autour de 100% en ovins/caprins, 70% en bovins viande, 70% pour l'ensemble de l'agriculture et seulement 50% en bovins lait ou mixte.

Entre 2010 et 2018, les installations des moins de 40 ans sont passées de 1473 à 1385 avec un creux en 2017 à 1339 installations. Pour les plus de 40 ans, ces installations se chiffraient à 370 en 2010, 422 en 2015, 295 en 2017 et 257 en 2018. La diversité des installations cache un débat protéiforme selon la formulation de C. Perrot entre les souhaits de nombreux candidats, l'offre de fermes ou plus souvent dans une forme sociétaire à reprendre voire à réaménager et aussi entre les projets agricoles des installés récents ou certaines trajectoires longues.

Le poids particulier du travail familial est une des caractéristiques des exploitations françaises. En 2016, dans la moitié des exploitations la main d'œuvre permanente est encore constituée par un seul individu ou un couple. La forme usuelle le en Europe (1 patron + des salariés) progresse (13% en 2016) ainsi que l'automatisation qui permet à certains éleveurs individuels ou en couple d'obtenir une forte productivité du travail (environ 8000 exploitations sont notamment équipées de robots de traite fin 2020). Les GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun) représentent 39% des effectifs (8 associés sur 10 sont apparentés).

Le salariat se développe : près d'un actif sur trois intervenant dans une exploitation laitière est aujourd'hui un salarié avec des statuts et des temps de travail variés.

Paradoxalement, le développement du sociétariat particulièrement celui des GAEC, a facilité l'entente entre les membres souvent dans un cadre familial et a permis des arrangements qui constituaient de vrais progrès. Mais ces sociétés ont du mal à accueillir de nouveaux sociétaires pour différentes raisons soit du fait de l'écart entre les générations en place, soit que l'arrivant propose des projets qui entraînent des mutations trop importantes. Vraisemblablement il y a besoin de réfléchir à de nouvelles formes juridiques pour accompagner les évolutions d'une exploitation laitière.

CONCLUSION : UNE NECESSAIRE MOBILISATION.

La filière laitière française a de nombreux atouts et est originale par sa diversité. Elle doit se préoccuper d'une stratégie d'amélioration du revenu des éleveurs dans laquelle les coopératives doivent jouer un rôle central et où la distribution doit être plus flexible dans ses négociations, afin que les éleveurs ne soient pas la variable d'ajustement de la volatilité des marchés. Les autres défis relèvent plus de l'amont de la filière. Il s'agit d'imaginer des systèmes nouveaux associant élevage et production végétale, qu'il s'agisse de l'affouragement ou de l'utilisation des effluents d'élevage au sens large. Enfin l'innovation dans l'organisation du travail des ateliers n'est pas mince qu'il s'agisse de tous les moyens de surveillance du troupeau, de réduction des astreintes par l'automatisation de la traite, du recours à de nouveaux services extérieurs ou de rénover les formes sociétaires notamment pour faciliter les installations ou la transmission des exploitations. De nombreux signes de dynamismes montrent qu'il est possible de relever tous ces défis.